



COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°11

Réunion de bureau du 14 novembre 2019

Président : M. Gilles ERMANI

Présents : MM. Youssef SIAD - Claude CASTROFLORIO - Sébastien CHILOTTI - Julien NUCERA - Roger ATTALI - Alexandre MARY - Jacques THAON

Excusé: M. Laurent CAPPATTI

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau, ainsi qu'à M. MARINSALTI Alexis qui est invité.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour après avoir approuvé le PV N°10 du 06 Novembre 2019.

1. CORRESPONDANCES

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

2. DÉPARTEMENT TECHNIQUE

La commission a reçu Messieurs REHMANI Yassine et BEN ABDELJELIL Hassan arbitres convoqués ; décision prise par PV distinct.

La commission a reçu Messieurs MOUSSA Solayman arbitre stagiaire et MAGGIOLINI Michael arbitre tuteur ; décision prise par PV distinct.

Le vendredi 8 Novembre 2019, rassemblement au siège de notre District de 27 arbitres de la Ligue de la Méditerranée préparant l'examen théorique à la Fédération et se prêtant à divers contrôles théoriques avec tests vidéo à l'appui. Etaient présents à l'encadrement Maxime APRUZZESE (CTRA) et Olivier GONCALVES (membre CRA) entourés par quelques membres de la CDA, dont le vice-président du District Claude COLOMBO et le président de cette dernière.

Le président remercie le responsable du département formation Mathieu VERNICE pour son intervention très appréciée auprès des étudiants de l'UFR STAPS le 7 novembre 2019 en matinée (amphi et terrain) à la demande de Pascal BISTARELLI enseignant local et membre de la CDA.

La CDA déplore l'agression physique intolérable dont a été victime M. HAMILA Yassine arbitre désigné sur une rencontre de D1 à Cannes et lui apporte tout son soutien dans cette période difficile.

Le weekend du 16 et 17 Novembre 2019 se déroulera le 7^{ème} tour de la coupe de France. La CDA se réjouit des désignations en qualité d'arbitre assistant de Messieurs BELCADI Jules à Tours et MARY Alexandre à Valence.

3. DÉPARTEMENT CONTRÔLES

Les 09 et 10 novembre 2019, 11 observations se sont déroulées, 6 examens et 4 parrainages.

4. DÉPARTEMENT DÉSIGNATIONS

La CDA a finalisé les désignations pour la journée des 16 et 17 Novembre 2019.

Fin de séance : 21h30.

Le Président de la CDA :
M. Gilles ERMANI

Le Secrétaire de séance :
M. MARY Alexandre